



# Tous les députés se rallient au contre-projet à l'initiative

Le Grand Conseil a validé hier le contre-projet à l'initiative «Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité». Les deux propositions seront présentées au peuple le dimanche 9 juin.

XAVIER SCHALLER

**URGENCES.** L'initiative «Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité» n'a reçu aucun soutien au Grand Conseil. Mardi et mercredi, les députés ont débattu du contre-projet concocté par le Conseil d'Etat et l'ont trouvé fort à leur goût.

Il faut dire que, selon le souhait exprimé en juin dernier, ils ont été impliqués dans l'ensemble du processus. Une première commission s'est réunie douze fois pour préparer le dossier avec le gouvernement. Après la consultation et la présentation du contre-projet, en novembre dernier (*La Gruyère*

du 23 novembre), une autre commission s'est penchée deux fois sur le décret.

Tous les intervenants ont dénoncé une initiative irréaliste et dangereuse. Marc Fahrni (udc, Le Crêt) a parlé d'«une pure utopie, même si l'Etat acceptait d'en payer le prix». Il a aussi mis en garde contre une idée «plus que formidablement populiste. Il est tellement facile de convaincre la population de voter oui.» Il s'attend, comme beaucoup, à une campagne difficile pour porter le contre-projet.

Le décret, accepté à l'unanimité, moins une abstention, fixe aussi les modalités du vote, agendé au dimanche 9 juin. «On devra se prononcer sur l'initiative et sur le contre-projet. Avec une troisième question pour dire lequel on préfère si les deux sont acceptés, a expliqué Anne Meyer Loetscher (centre, Estavayer), rapporteuse de la commission. Mais les mesures prévues dans le contre-projet ne pourront pas être appliquées si l'initiative passe.»

«Voilà vingt ans que les Veveysans vivent sans urgence hospitalière et ce n'est pas un sujet qui hante la population»,

a plaidé François Genoud (centre, Châtel-Saint-Denis).

D'autant que le système de santé fonctionne, selon lui, à merveille et que le district «y a gagné un centre de santé avec six jeunes généralistes». Mais il reconnaît que l'initiative peut paraître «attrayante» et que la «pression populaire est forte».

## Les mérites des initiants

Pour le PLR et Estelle Zermatten (Bulle), le contre-projet concrétise «la volonté du Grand Conseil exprimée en 2022. Nous y sommes, avec sept mesures réalistes et toujours le fil conducteur de garantir la sécurité de la population fribourgeoise.» Elle juge l'initiative «chimérique, quand on voit des cantons voisins fermer des hôpitaux similaires à ceux que veulent les initiants». Elle lui reconnaît néanmoins le mérite d'avoir «donné un coup de pied dans la fourmilière».

Plusieurs autres députés ont d'ailleurs souligné les mérites des initiants, comme le Bullois Nicolas Pasquier (vert-e-s): «Mon fils est né à Riaz en septembre 2013. Deux mois plus tard, la maternité fermait. Rebelote ensuite avec les urgences.» Pour beaucoup de Gruériens, attachés à leur hôpital, ces chocs ont été difficiles à encaisser. C'est pourquoi il a signé et soutenu l'initiative. «Il est bon et juste qu'elle ait abouti. Il ne faut pas jeter la pierre aux initiants, même si, à l'époque, ils n'avaient pas toutes les infor-

mations pour faire le bon diagnostic.»

«L'objectif des initiants est louable, a reconnu Philippe Demierre, directeur de la Santé et des affaires sociales. Mais une organisation centrée uniquement sur les urgences hospitalières comporte plusieurs risques. Alors que le contre-projet propose une analyse approfondie et une amélioration de toute la chaîne des secours et des soins.»

### Ambulances

La commission a apporté une seule modification au contre-projet, à laquelle tous les groupes et le Conseil d'Etat se sont ralliés. Elle concerne le plafonnement du coût des interventions ambulancières. La

première version prévoyait un plafonnement, mais avec «d'éventuels coûts supplémentaires facturés aux patient-es pour les interventions dépassant une durée de deux heures».

«Nous avons obtenu en commission d'abandonner les notions des deux heures d'intervention», s'est réjouie Chantal Pythoud-Gaillard (ps, Bulle). La version bis précise ainsi que l'Etat assure l'équité entre les régions «indépendamment du lieu et du temps d'intervention». «Avec ce forfait, on est en mesure de convaincre la population de voter pour ce contre-projet.»

Un comité interpartis le défendra durant la campagne de votations. Il réunit les députés Marc Fahrni, François Genoud, Anne Meyer Loetscher,

Estelle Zermatten, Jean-Daniel Schumacher (plr, Bourguillon), Markus Stöckli, (cg-pcs, Tavel) et Simon Zurich (ps, Fribourg).

Pour les initiants, «le Grand Conseil est unanime pour porter aux nues le contre-projet à l'initiative H24. Pourtant, ce contre-projet ne répond que très partiellement au besoin sanitaire d'un canton en pleine explosion démographique et dont la population vieillit.» Dans leur communiqué, il demande à la classe politique fribourgeoise de «cesser de se cacher derrière des mesurètes comme le contre-projet». ■



«Il ne faut pas jeter la pierre aux initiants, même si, à l'époque, ils n'avaient pas toutes les informations pour faire le bon diagnostic.»

**NICOLAS PASQUIER**



Marc Fahrni a qualifié mardi l'initiative pour des urgences de proximité de «pure utopie». JEAN-BAPTISTE MOREL